

## **Extrait du Registre des Délibérations**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL**

#### **Séance du Mardi 12 Juillet 2022 à 18 heures**

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 05 Juillet 2022, s'est réuni, salle Laïta, Espace Benoîte Groult, Avenue du Coat-Kaër, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents : 24

Danièle Kha, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Stéphanie Mingant, Manuel Pottier, Isabelle Baltus, Yves Schryve, Morgane Côme, David Le Doussal, Emilie Cérissay, Frédérique Dieter-Pustoc'h, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Isabelle Le Douaron, Noëlle Brunerie, Eric Saintilan, Michel Tobie, Bruno Goenvic, Serge Nilly, Alain Kerhervé.

Absent.e.s : 1

Sonia Monfort

Pouvoirs : 8

Patrick Tanguy a donné pouvoir à Eric Alagon  
Danièle Brochu a donné pouvoir à Pascale Douineau  
Gérard Jambou a donné pouvoir à Michel Forget  
Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant  
Ronan Gouerec a donné pouvoir à Jean Pierre Moing  
Arnaud Le Pennec a donné pouvoir à Yvette Metzger  
Sylvana Macis a donné pouvoir à Michael Quernez  
Pierre Guillon a donné pouvoir à Danièle Kha

Nombre de conseillers présents ou représentés : 32

Secrétaire de séance : Isabelle Le Douaron

## **18. TARIFS DE LOCATION DES SALLES DE LA FUTURE MAISON DES ASSOCIATIONS ET DU STADE JEAN CHARTER**

### Exposé :

Il est proposé de nouveaux tarifs applicables en septembre 2022 pour les salles de la future maison des associations et le stade Jean Charter.

La maison des associations ouvrira ses portes en septembre 2022. Elle disposera de 5 salles associatives, dont l'accès sera contrôlé par un lecteur de badge. Elles seront mises à disposition gratuitement pour les associations quimperloises. De manière ponctuelle, les salles de réunion pourront être louées à des organismes privés ou à des associations non quimperloises.

Il est proposé d'appliquer les tarifs de location déjà existants pour les autres salles associatives, pour rappel :

- association loi 1901 non quimperloise: 50€ par jour
- organisme privé : 95€ par jour
- ➔ Avec possibilité de louer à la demi-journée.

Des badges seront remis aux associations pour accéder à ce nouvel équipement, le système sera similaire à celui des équipements sportifs, ce qui permettra une mutualisation des badges. Il est proposé de facturer 5€ la perte ou la dégradation volontaire d'un badge.

La mise à disposition du Stade Jean Charter est actuellement au tarif de 800€ par jour.

Le terrain synthétique, installé en 2015, montre des signes d'usure normale au regard de son utilisation. Le Football Club de Lorient loue le terrain pour son équipe réserve qui évolue en Nationale 2 (12 journées ont eu lieu sur Quimperlé sur la saison 2021-2022).

Dans la perspective du remplacement du revêtement synthétique, il est proposé d'augmenter le tarif de mise à disposition à 1200€ par jour.

### Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- la création d'un tarif de location pour les salles de la Maison des Associations :
  - Location de salles : (1/2 tarif pour réunion sur 1 demi-journée)
    - Salles de la Maison des Associations
      - Association loi 1901 non quimperloise: 50€ par jour
      - Organisme privé : 95€ par jour
- la création d'un tarif :  
« Perte ou dégradation badge d'accès » : 5€
- l'augmentation du tarif pour le stade J.Charter à 1200€ par jour.

*Avis favorable de la Commission sports du 15 juin 2022*

*Avis favorable de la Commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques et de l'administration générale et de la tranquillité publique du 5 juillet 2022*

**Décision : Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité**



Envoyé en préfecture le 21/07/2022

Reçu en préfecture le 21/07/2022

Affiché le

ID : 029-212902332-20220712-18072022-DE

